

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2025

Conseillers en exercice : 5

PRESENTS : MM. PERRIN François, GIRARDET Charles, ROUX Jean-Paul,
Mme VANDROUX Laurence, M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 5

Date de convocation :

04/07/2025

Date d'affichage :

11/07/2025

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUX Jean-Paul

L'an deux mille vingt-cinq le dix juillet à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le quatre juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

ORDRE du JOUR

Rendu compte de dépenses : panneaux pont

1 – Majoration de délai mise en conformité assainissement

2 – Décision Budgétaire Modificative

3 – Indemnité de gardiennage

4 – RIFSEEP changement de grade

5 – Demande de subvention LEADER

6 – Décisions aménagement urbain

7 – Informations et questions diverses

Horaires de fermeture aire de jeux

Remplacement bouche à clé rue de la Cuisance

DETR isolation

Modification panneau RIS

Consommation d'eau : projet de compteurs pour professionnels

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Rendu compte de dépenses : panneaux pont

A la demande d'un habitant et vue l'urgence de la situation, le maire explique qu'il a signé un devis d'un montant de 1 497,10 € HT à l'entreprise BARTHE SASU pour installer au plus vite la signalisation du pont décidée en comité consultatif.

1 – Majoration de délai mise en conformité assainissement

Suite au constat de non-conformité du réseau d'assainissement du Castel Damandre, il a été appliqué en 2024 une majoration de la redevance de 400% conformément à la délibération du 16/12/2021.

Les travaux ont été partiellement réalisés mais une autre intervention d'entreprise est nécessaire lorsqu'il n'y a pas d'eau.

Au vu de la bonne volonté du gérant de vouloir remédier au dysfonctionnement, le conseil décide à l'unanimité de repousser à nouveau le délai d'application de la majoration de la redevance de 400% au 31 octobre 2025.

2 – Décision Budgétaire Modificative

Afin de pouvoir réaliser les écritures relatives aux amortissements 2025, il convient de modifier les crédits du budget La Tuffière comme suit :

Article 023-023 Virement à l'investissement	Dépense de fonctionnement	+ 100 €
Article 777-042 Subvention transférée	Recette de fonctionnement	+ 100 €
Article 13913-040 Subv. Départements	Dépense d'investissement	+ 100 €
Article 021-021 Virement de la section d'exploit.	Recette d'investissement	+ 100 €

Le conseil approuve à l'unanimité cette décision budgétaire modificative.

3 – Indemnité de gardiennage

Le conseil décide à l'unanimité de reconduire l'indemnité de gardiennage de l'église communale à Mme DAVID Françoise (résidant dans la commune).

Prenant en compte la qualité du service rendu, le conseil municipal choisit de fixer cette indemnité à hauteur du montant maximal autorisé, soit à 503,42 € brut pour l'année 2025.

4 – Régime indemnitaire (RIFSEEP)

A la demande du Centre de Gestion et afin de se mettre en conformité avec la loi, il convient de modifier la délibération prise lors du conseil municipal du 5 mai dernier comme suit :

III- Les modalités de maintien ou de suppression des primes

Concernant les indisponibilités physiques, en vertu du principe de parité, prévu à l'article L.714-4 du CGFP et par analogie au décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de la fonction publique de l'Etat :

-L'IFSE suit le sort du traitement en cas de :

congé de maladie ordinaire,

congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) ;

-En temps partiel thérapeutique : maintien de l'IFSE au prorata de leur durée effective de service.

-En cas de congé de longue maladie ou de congé de grave maladie, l'IFSE est maintenue à hauteur de :

33 % la première année ;

60 % les deuxième et troisième année.

-En cas de congé de longue durée, l'IFSE est suspendue.

Une retenue d'1/30ème du montant d'IFSE sera opérée pour chaque jour de carence, décompté à un agent au titre des dispositions de l'article 115 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018.

S'agissant du CIA, son montant a vocation à être réajusté, après chaque entretien professionnel, et il appartient à l'autorité territoriale d'apprécier si l'impact de l'absence sur l'atteinte des résultats, eu égard notamment à sa durée et compte tenu de la manière de servir de l'agent, doit ou non se traduire par une baisse."

5 – Demande de subvention LEADER

Le conseil décide à l'unanimité de demander une subvention LEADER pour les travaux d'aménagement urbain. Il approuve le projet et le plan de financement suivant :

Plan de financement: aménagements pour forcer la mobilité douce

Nature travaux	Descriptif	Entreprise	Montant HT	Montant TTC		
Pose de potelets scellés	221 u	EURL BAILLY	27 648.50 €	33 178.20 €		
Massifs végétalisés	3 massifs	FCE	7 970.00 €	9 564.00 €		
Aménagement repos	Tables bancs	FCE	3 100.00 €	3 720.00 €		
Barrière accès		FCE	1 560.00 €	1 872.00 €		
Rateliers vélos	20 u	FCE	5 634.00 €	6 760.80 €		
Végétalisation parking	Résidents	FCE	37 883.00 €	45 459.60 €		
3 Places PMR		FCE	2 800.00 €	3 360.00 €		
Installation chantier		FCE	1 000.00 €	1 200.00 €		
Barrière automatique parking	Résidents	Signaux GIROD	11 270.00 €	13 524.00 €		
Extension réseau	1 u	ENEDIS	1 800.00 €	2 160.00 €		
Panneaux "fermeture" pont	2 u	Signaux GIROD	1 597.00 €	1 916.40 €		
Divers et imprévus	10%		10 226.00 €	12 271.20 €		
TOTAL			112 488.50 €	134 986.20 €		
Dépenses diverses	Descriptif	Nb heures	PU	Montant		
Frais personnel rédacteur	Dossier	35	32.00 €	1 120.00 €		
Frais personnel Adj. Technique	Suivi W	18	27.00 €	486.00 €		
Comité consultatif habitants	Pot amitié	1	100.00 €	100.00 €		
TOTAL PERSONNEL		54		1 706.00 €		
TOTAL DEPENSES			114 194.50 €			
RECETTES	Taux	Montant				
LEADER	56%	63 949.00 €				
REGION	14%	15 987.00 €				
AUTOFINANCEMENT	30%	34 258.00 €				

Il autorise Monsieur le Maire à solliciter :

- L'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER et à signer les documents en lien avec la demande de subvention ;
- L'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale et à signer les documents en lien avec la demande de subvention ;

Accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus.

S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement.

6 – Décisions aménagement urbain

CONSULTATION ECRITE

Le conseil étudie les remarques et doléances inscrites, au nombre de deux, dans le registre de consultation qui a été mis à la disposition des habitants.

- La première demande concerne la rue Claude SIMON et consiste à solliciter l'absence de potelets le long d'une propriété, afin de permettre l'entretien de la haie.
Après s'être rendu sur place, il s'avère que la largeur entre la haie et le bitume varie de 50 cm à 1,30m. Le conseil s'engage à laisser une largeur minimum de 80 cm entre la haie et les potelets, ce qui réduira d'autant le nombre de potelets installés sur le linéaire.
- La seconde demande critique de manière générale l'ensemble des aménagements envisagés et concerne plus particulièrement une demande de stationnement de véhicule au carrefour de la rue de La Cuisance et de la rue du Moulin. Les membres du conseil sont unanimement surpris de la confusion sur l'usage du domaine public et rappellent que celui-ci ne peut être assimilé à un usage exclusif privé. Une place de stationnement libérée sur le domaine public serait accessible à tous, génératrice de futurs conflits. Par ailleurs

l'emplacement empiète sur le carrefour dont la voie est étroite et rendant le passage parfois difficile. En dernier lieu, il est remarqué que c'est une des habitations les plus proches du parking de l'église.

Le conseil municipal précise qu'il a bien conscience des contraintes que ces aménagements feront subir aux résidents. Il maintient le choix des aménagements, jugeant que c'est la seule solution à ce jour qui permette d'améliorer le bien-être des habitants dans leur ensemble, ce qui contribue à l'intérêt général.

CHOIX DU MOBILIER

Le conseil municipal, fait suite à la consultation publique du 13 juin 2025.

Le mobilier est choisi en fonction des avis émis lors du comité consultatif à savoir :

- Potelets en robinier carré 9x9cm
- Carrefour Rue Claude Simon : végétalisation complète avec plantations
- Mobilier Rue de la Cascade : tables en pin, pas de plastique (avis réservé sur la pertinence à cause des nuisances)
- Portes-vélos : modèles Lisbonne à placer en quinconce pour permettre la pose de 2 vélos

Des racks à vélos supplémentaires seront installés, après consultation de l'association des mobiculteurs d'ARBOIS.

Il y aura 3 places PMR, 2 vers l'église et une vers la mairie (déjà existante).

7 – Informations et questions diverses

Horaires de fermeture aire de jeux :

Le conseil décide à l'unanimité de fermer l'aire de jeux à compter de 20h00.

Remplacement bouche à clé rue de la Cuisance :

Le conseil décide de remplacer une bouche à clé défectueuse. Un devis a été demandé à l'entreprise SAILLARD.

DETR isolation :

Une subvention de 30 % du montant HT des travaux a été accordée par la Préfecture au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) pour les travaux d'isolation du bâtiment de la Mairie et le changement des menuiseries.

Modification panneau RIS (Relais Information Service) :

L'office du tourisme propose de refaire le grand panneau indicatif vers l'abri bus en intégrant l'Atlas de la Biodiversité. Le visuel est présenté par le Maire aux conseillers qui ne souhaitent pas cette modification car ils trouvent les informations peu pertinentes et le panneau trop chargé.

Consommation d'eau : projet de compteurs pour professionnels :

Une réflexion s'engage sur la consommation excessive relevée lors de la surveillance du réseau d'eau potable (74 m³ par jour, la semaine du 30/06 au 6/07, tandis que la consommation hivernale est de 21 m³).

Le conseil municipal envisage deux options afin, dans un premier temps, de mieux comprendre ce phénomène :

Un devis a été demandé pour la pose de compteurs de sectionnement (les conduites de chaque rue).

Un autre devis a été demandé pour la pose de compteurs individuels. Dans un premier temps, ceux-ci pourraient être posés chez les professionnels.

Pancartes déchets :

Le conseil réfléchit à la pertinence de mettre des panneaux « Merci de ramener vos déchets » vers le parking du Bourbet, vers la table de l'église et vers le bac à verre Rue de la Cascade. Apparemment, le phénomène de dépôts d'ordures semble s'améliorer.

Communauté de Communes / Mission de maîtrise d'œuvre :

Le Maire informe les conseillers que la Communauté de Communes a délibéré pour engager une démarche pour trois missions de maîtrise d'œuvre :

- Aménagement du parking du Bourbet, afin de proposer plus d'une cinquantaine de places, en dehors des périodes de forte fréquentation.
- Aménagement du parking de la Cartonnerie, afin de proposer 80 places. L'état actuel de la réflexion donne ce lieu comme étant le départ des navettes.
- Elaboration d'une signalétique dynamique, en amont de l'accès à la reculée, afin d'informer en temps réel les visiteurs des conditions d'accès.

Le Maire fait apprécier cette bonne nouvelle, mais s'inquiète de cet engagement tardif, qui risque de ne pas être opérationnel pour le printemps 2026, date à partir de laquelle la fréquentation est parfois conséquente .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

La secrétaire de séance : ROUX